**Le Bois International - L'officiel du bois**
**Scierie, exploitation forestière - N° 42**
Samedis 10 et 17 décembre 2011 - 82e année

# Sommaire

Lignes express
Stracel : la mobilisation continue > 4
Agenda > 7

## L'événement

> Gros plans
BOURGOGNE / Congrès Aprovalbois : une filière face au changement > 8
LORRAINE / Pôle d'excellence rurale : le hêtre des Vosges a de l'avenir > 11

## La pratique professionnelle

> Le bois dans le monde
SUÈDE / Södra : le géant industriel réunit 51.000 propriétaires forestiers > 13

## Les affaires

> Le marché du bois
AUX VENTES PRIVÉES / Cabinet Riboulet : tous les lots adjugés à Solignac > 16

LE RENDEZ-VOUS DE LA MÉCA N° 28

**Le Rendez-Vous de la Méca n° 28 : grappins forestiers hydrauliques**
ESSAIS
Grappins sur minipelle /
Un grappin pour le bois bûche seconde un grappin classique > 19
Grappins sur grumiers /
Grappin commandé en cabine et grappin sur semi-remorque > 22
INVENTAIRE
Équipement / Grappins forestiers hydrauliques : aperçu d'autres marques > 26
DÉCOUVERTE
Bois bûche / Un système de fendage original adapté aux gros bois > 28

**Le Journal des Annonces du Bois** > 31
Renseignements commerciaux > 42

19 DEC. 2011
FUSAGx Gembloux Bibliothèque

# Franc-parler

## Alternance

L'Etat a fixé l'objectif global de 800.000 jeunes en alternance, dont 600.000 en apprentissage, à l'horizon 2015. Pour y parvenir, les pouvoirs publics et les acteurs du secteur se mobilisent pour valoriser les formations en alternance et pour mettre en œuvre de nouvelles mesures d'incitation et de simplification liées à l'embauche des jeunes.

Des dispositifs complétés par la loi du 28 juillet 2011 relative au développement de l'alternance et à la sécurisation des parcours, et qui se traduit par exemple par la création d'une "prépa" apprentissage pour les jeunes demandeurs d'emplois, ou encore la possibilité de renouveler un contrat de professionnalisation dès lors que la qualification préparée permet d'améliorer celle détenue par le salarié. La durée d'expérience requise pour devenir maître d'apprentissage ayant en outre été réduite de 5 à 3 ans, en application du décret du 25 octobre 2011.

Le 29 novembre, la FNBM signait la Charte des bonnes pratiques relative aux maîtres d'apprentissage et tuteurs en présence de la ministre en charge de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle et de plusieurs autres organisations professionnelles. Un nouvel engagement intervenant après la convention signée le 4 octobre 2011 entre le président de la FNBM et cette même ministre et visant à atteindre l'objectif de 4% des effectifs en alternance dans la branche, et qu'il convient de saluer, si l'on considère que ce type de formation constitue très certainement une voie d'avenir privilégiée pour aider la filière bois à satisfaire à ses besoins en recrutement.

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
**Direction - Rédaction - Publicité :** 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
**Abonnements :** France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.